



## MISE A JOUR LIVRET DE FAMILLE : MENTION DIVORCÉ

-----  
Par Pili1973

Bonjour,

Je Suis divorcée depuis 2007 mais sur mon livret de famille il n'est pas mentionné "divorcé". j'ai bien un document officiel du tribunal.

Comment faut-il que je fasse pour avoir cette mention car si je veux me pacser, il faudra bien cette mention.

Merci pour votre retour.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre livret de famille doit être mis à jour, voyez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18910]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18910  
[/url]

Lors de votre remariage ou de votre PACS ce sera votre acte de naissance qui fera foi, pas votre livret de famille.

-----  
Par Pili1973

Donc si je me pacse je n'aurai pas besoin de mettre à jour mon livret de famille, juste l'extrait d'acte de naissance ou je suppose qu' il est mentionné le divorce.

C'est bien cela ?

-----  
Par Isadore

Le livret de famille doit être à jour, c'est une obligation. En cas d'urgence (partenaire en fin de vie) si le livret n'est pas à jour il est possible de s'en passer, mais il vous sera réclamé. Il fait partie des pièces justificatives demandées.

-----  
Par Pili1973

Entendu mais comment le mettre à jour ?

Faut-il passer en mairie avec copie du jugement du divorce ou avec l'acte de naissance ?

Merci

-----  
Par Isadore

La procédure est indiquée dans le lien que je vous ai donné.

-----  
Par Pili1973

Merci pour votre aide

Bonne journée